

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet à 18 heures, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 06 juillet 2020 se sont réunis sous la présidence de M. Lionel FAYE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Étaient présents : M. Lionel FAYE, MAIRE – M. Patrick PÉREZ, Mme Sylvie CARLOTTO, Mme Patricia SIMON - M. Patrick SIMON, adjoints - M. Philippe CRETOIS - Mme Corinne CASTAING - Mme Muriel JOUNEAU - Mme Florence GIROULLE - Mme Sandrine DUCHEMIN PINCOS – Mme Odile LOAEC - M. Emmanuel FUENTES - M. Kevin BRAULT - Mme Marie-Christine KERNEVEZ – Mme Catherine LARGETEAU, CONSEILLERS.

Pouvoirs de : M. Bernard CAPDEPUY à Mme Corinne CASTAING
Mme Christiane FRANCESCHIN à Mme Sylvie CARLOTTO
M. Joël ANTOINE à M. Lionel FAYE

Absent excusé : M. Matthieu BONNAL

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal a désigné M. Patrick PÉREZ, secrétaire de séance

* * *

Ordre du jour :

1. Election des délégués et des suppléants pour l'élection des sénateurs.

* * *

Délibération 1 portant le N°45 **ELECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS POUR L'ÉLECTION DES SÉNATEURS**

Il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 02 juillet 2020 fixant le mode de scrutin, le nombre de délégués et de suppléant pour la commune de Quinsac ;

Vu les articles L.283 à 293 du code électoral ;

Vu les articles R. 137 et suivants du code électoral ;

Considérant que les délégués sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant que les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Considérant qu'il y a lieu de composer un bureau électoral présidé par le maire. Il comprend en outre :

- les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin,
- les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Le bureau est ainsi composé comme suit :

M Lionel FAYE, Maire, président ;
Mme Sylvie CARLOTTO, adjointe au maire et Mme Marie-Christine KERNEVEZ, conseillère municipale,
M. Emmanuel FUENTES, conseiller municipal et M. Kevin BRAULT, conseiller municipal

Deux listes de candidats ont été déposées avant l'ouverture du scrutin. Sont candidats :

- Liste présentée par Lionel FAYE
 - o M. Lionel FAYE
 - o Mme Sylvie CARLOTTO
 - o M. Patrick PÉREZ
 - o Mme Florence GIROULLE
 - o M. Emmanuel FUENTES
 - o Mme Christiane FRANCESCHIN
 - o M. Kevin BRAULT
 - o Mme Odile LOAEC
- Liste présentée par Catherine LARGETEAU
 - o Mme Catherine LARGETEAU

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, il est procédé au dépouillement du vote sous le contrôle du bureau électoral. Les résultats sont proclamés.

Sont élus à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel :

- Liste présentée par Lionel FAYE
16 suffrages obtenus soit 5 mandat de délégués et 3 mandats de suppléants
- Liste présentée par Catherine LARGETEAU
2 suffrages obtenus soit 0 mandat de délégués

Sont élus délégués :

M. Lionel FAYE
Mme Sylvie CARLOTTO
M. Patrick PÉREZ
Mme Florence GIROULLE
M. Emmanuel FUENTES

Sont élus délégués suppléants :

Mme Christiane FRANCESCHIN
M. Kevin BRAULT
Mme Odile LOAEC

La séance est levée à 18 h 45.